Images de résistance à la loi 78 au Québec

À la suite de la publication de cette loi 78, la CLASSE (Coalition Large de l'Association pour une Solidarité Syndicale Etudiante), organisation temporaire de type syndical, appelle à désobéir et invite les objecteurs à se porter volontaires pour des interpellations. Voir le site www.arretezmoiquelquun.com

Réponse d'étudiants à la demande de dépôt de parcours…

Nettoyage: Un nouvel avenant annulé

La loi du 20 août 2008 consacre (sous conditions) le droit de chaque travailleur de choisir, seul, d'être électeur dans l'entreprise dans laquelle il travaille ou dans celle de Nettoyage qui l'emploie.
La signature, le 25 février 2009 et le16 avril 2009, par les organisations patronales et syndicales de la branche du Nettoyage, de deux avenants à la Convention collective de la manutention ferroviaire et travaux annexes et à la Convention collective de la manutention et du nettoyage aéroportuaires de la région parisienne prive de la liberté de choix et d'expression syndicale les travailleurs de ces professions.
En effet, d'un trait de plume, ces avenants tentent de déposséder les travailleurs du Nettoyage de ce droit : « le salarié d'une entreprise de propreté demeure électeur et éligible dans l'entreprise avec laquelle il est lié contractuellement », c'est-à-dire celle de Nettoyage.
Le Syndicat du Nettoyage avait déjà obtenu l'annulation d'un avenant similaire, signé dans les entreprises relevant de la Convention collective des entreprises de Propreté.
Le tribunal d'instance annule l'avenant applicable sur les aéroports mais rejette la demande du Syndicat CNT du Nettoyage pour le second, dans la mesure où il s'agit d'un avenant d'application nationale, alors que le Syndicat a une compétence régionale.
Ces décisions mettent en relief la nécessité, pour le secteur du Nettoyage, de s'organiser au niveau national pour répondre, coup pour coup, aux attaques du patronat et de ses complices des fédérations dites représentatives. ■

Syndicat CNT du Nettoyage

Autre FUTUR.net

Un site animé par des militants de différentes organisations syndicales, attachés à l'échange entre les travailleurs à la base.

« Nous voulons tisser, renforcer et développer à travers des réseaux les liens entre militants de terrain qui se reconnaissent dans le syndicalisme à la base ainsi que dans la gestion directe par les travailleurs de leurs outils de productions et de luttes. »

Afrique Amériques Autogestion Cinéma Culture Cyber Culture Droit du travail Europe International Médias Communication Musiques Nettoyage Orientations Précarité Réflexions Publications Solidarité….

info@autrefutur.net

Autre FUTUR

Pour un syndicalisme de base, de lutte, autogestionnaire, anarcho-syndicaliste et syndicaliste révolutionnaire

#7

Regroupement de militants issus de diverses organisations syndicales, **Autre Futur** s'inscrit tout naturellement dans la démarche de la Foire à l'autogestion. Tout d'abord parce que l'idée même d'autogestion fait partie de la tradition théorique du syndicalisme révolutionnaire et de l'anarchosyndicalisme dont nous nous réclamons. Opposés à toute forme de dirigisme, d'autoritarisme, nous avons toujours opposé à cette effroyable vision du monde la confiance dans ce que le mouvement ouvrier appelait autrefois la « spontanéité des masses. » Loin de toute infantilisation, nous restons persuadés que les êtres humains sont capables, ensemble, de s'organiser et de trouver les solutions à leurs problèmes sans qu'un chef génial ou une élite d'avant-garde leur dicte ce qu'il y a à faire.

Cette démarche de foire à l'autogestion nous intéresse également par son aspect pluraliste, non dogmatique. Se trouvent réunies ici des organisations syndicales et politiques, des associations, des coopératives décidées à apporter le témoignage de leurs pratiques, de leurs réussites comme de leurs difficultés, voire de leurs impasses. Des regroupements, des collectifs de lutte ou de production qui vont pendant trois jours discuter, débattre et peut-être polémiquer, mais toujours dans un esprit constructif, sachant que personne parmi nous ne détient la vérité absolue et que la notion même d'autogestion pose autant de questions qu'elle apporte de réponses.
Pour notre part, si nous nous revendiquons clairement des pratiques autogestionnaires que nous plaçons au cœur de nos engagements militants, nous estimons qu'elles sont loin de définir à elles seules l'étendue et la profondeur du communisme libertaire pour lequel nous luttons.

Car si l'autoritarisme et la hiérarchie caractérisent bien le capitalisme, ils sont loin de s'y résumer. Les sociétés antiques ou féodales connaissaient déjà l'un et l'autre sans avoir jamais développé le capitalisme. Celui-ci a développé des traits propres, liés à un mode de production particulier : l'accumulation élargie du capital. Avant d'être un mode de gestion, le capitalisme est a un mode de production fondé sur des rapports de production. C'est ce mode de production aberrant, destructeur des hommes et de la nature, rejetant la production réelle et symbolique de l'homme hors de lui-même, dans les eaux glacées du calcul égoïste, c'est ce mode de production que nous entendons détruire pour qu'il laisse place au communisme.
Autant dire que cet immense bouleversement pour lequel nous luttons ne se fera pas en un jour mais qu'il est déjà présent, en germe, dans les luttes et les alternatives autogestionnaires d'aujourd'hui. ■

■ L'obsolescence programmée des nouvelles technologies
■ La lutte des mineurs des Asturies continue

■ Images de la résistance à la loi 78 au Québec
■ Quand les petits mouchoirs de l'éducation se révoltent
■ Nettoyage : un nouvel avenant annulé.

[***Remerciements*** *à Sébastien, Jean et à tous ceux qui ont participé à ce numéro ou soutiennent cette initiative.*]

L'obsolescence programmée des nouvelles technologies

Tous les deux ans, voire de plus en plus tous les ans, nous avons droit à une nouvelle technologie, que ce soit en multimédia, en téléphonie ou bien entendu en informatique.

Il est étonnant de constater que la période de chacune de ces pseudo-révolutions technologiques correspond à peu de chose près à la durée des garanties de nos appareils. Un soupçon de paranoïa irait nous faire penser que les fabricants sont derrière tout ça et inventent de toute pièce de soi-disant nouvelles technologies pour nous inciter à renouveler sans cesse nos matériels.

Pourtant, le cycle de vie réduit des produits de consommation n'a rien à voir avec la paranoïa et tout à voir avec l'obsolescence programmée. Ce phénomène n'est pas nouveau et touche depuis les années 1920 à peu près tous les biens de consommation, de l'automobile aux bas résille, et de l'électroménager aux composants électroniques. L'informatique est donc loin d'être seule concernée, bien qu'elle soit un exemple majeur de ce qui représente probablement à ce jour la plus grande arnaque montée par le capitalisme.

Le principe est extrêmement simple à comprendre. Pour vendre plus, il faut que le consommateur achète plus. Pour qu'il achète plus, il faut qu'il renouvelle le plus possible ses biens. Un fabricant a financièrement bien plus intérêt à vendre un logiciel ou un ordinateur tous les deux ans que tous les dix ans, même si une telle durée de vie est techniquement réalisable (et c'est le cas, ne nous y trompons pas). La question qui a germé dans l'esprit des capitalistes des années 20 était simple : comment faire pour que le consommateur consomme plus souvent que nécessaire ? La réponse est double et se trouve dans les deux visages de l'obsolescence programmée.

La première réponse se trouve dans la conception même des produits. C'est ce qu'a fait Apple avec les trois premières générations d'iPod, pour lesquelles la batterie était techniquement conçue pour ne durer que 18 mois. Passé ce délai, les batteries sont bel et bien tombées en panne, mais Apple a proposé à ses clients de changer complètement de matériel plutôt que de réparer ses produits défectueux. Le remplacement des batteries a du être imposé à Apple par la justice étasunienne. Un autre exemple, que l'on trouve très bien illustré dans le film documentaire Prêt à jeter[1], est celui de l'imprimante (Epson Stylus C42UX dans le film, mais l'exemple est valable bien plus largement). Le fabricant avait placé dans son imprimante une puce dont le seul but était de bloquer le fonctionnement de la dite imprimante après un certain nombre d'impressions, bien que le matériel soit toujours parfaitement fonctionnel. Et le consommateur de jeter son imprimante pour en acheter une autre... Un dernier exemple pour la route, celui des conceptions « en bloc », c'est-à-dire le fait de fabriquer du hardware en rendant les composants solidaires les uns des autres, si bien que dès qu'un composant grille, l'intégralité du système est à jeter.

La seconde réponse se trouve dans la mode et le marketing. Le designer industriel étasunien Brooks Stevens disait, dans les années 1950, qu'il fallait « inculquer à l'acheteur le désir de posséder quelque chose d'un peu plus récent, un peu meilleur et un peu plus tôt que ce qui est nécessaire ». Une recette qui a largement inspiré feu Steve Jobs, mais aussi tous les industriels de l'informatique. Microsoft n'a pas fait autre chose quand, en 2006, son service après-vente et sa maintenance des systèmes Windows 98 et Millenium ont cessé. Objectif : inciter les utilisateurs à passer sur les nouveaux systèmes d'exploitation, qui (au passage) nécessitent de nouveaux hardware, puisque plus lourds à supporter (il faut plus de mémoire vive, plus d'espace disque etc.). Le top du top de l'obsolescence programmée est atteint lorsque c'est le consommateur lui-même, bien dressé, qui se rue sur chaque nouveauté qu'on lui agite sous le nez (cf. les défilés périodiques d'illuminés devant les Apple Store).

Petit bilan de l'obsolescence programmée. Qui y gagne ? La production et la croissance, bien entendu, comprendre : quelques industriels et leurs actionnaires. Qui y perd ? Sans surprise, sur le podium nous retrouvons tout d'abord le citoyen occidental, arnaqué et pressé comme un citron, bien que ce soit en partie dû à sa propre bêtise, puis en seconde position l'éternelle victime du ricochet capitaliste qu'est l'habitant du tiers-monde. En ce qui nous concerne, c'est l'Afrique de l'Ouest qui fait office de gigantesque décharge pour tous les produits informatiques (mais aussi électroménagers et multimédia) jetés par l'Occident. Et enfin, la grande perdante est, comme toujours, la Terre, dont les matières premières non renouvelables (métaux, énergies fossiles, lithium, indium etc.) sont pompées et restituées sous forme de tonnes de déchets polluants.

Prises sous l'angle de l'obsolescence programmée, nous comprenons bien que les dites innovations n'innovent en rien. Les nouvelles technologies sont de purs produits marketing, qui n'apportent rien de nouveau sinon un esthétisme inutile et quelques applications-gadgets tout aussi inutiles. Que se passerait-il si les industriels étaient tenus à des garanties de 10 ans ? Que se passerait-il s'ils étaient forcés de concevoir leurs produits pour les rendre réparables et non l'inverse ? Ce serait assurément un coup mortel porté à « l'innovation pour l'innovation » et un coup mortel pour quelques comptes en banque.. Et alors ?.■

Guillaume Prys

(1) *Prêt à jeter, de Cosima Dannoritzer, Allemagne, 2010, Arte*

La lutte des mineurs des Asturies continue

(Público, de EFE, 09.06.12).

Des dizaines de barrages de routes et de voies ferrées, des affrontements avec les forces de l'ordre ont caractérisé la douzième journée de grève indéfinie dans le secteur du charbon.

Les groupes anti émeutes et les mineurs en grève se sont affrontés près du puits Santiago de Hunosa où les grévistes avaient bloqué la circulation de la AS-112, un des 32 barrages enregistrés tout au long de la journée sur les routes des Asturies.

Au moins trois gardes civils ont été légèrement blessés lors de ces affrontements durant lesquels les grévistes ont lancé des fusées et des pétards contre les forces anti émeutes qui répondaient par des tirs de grenades lacrymogènes et des balles de caoutchouc afin de disperser les personnes rassemblées près du puits Santiago, où sept mineurs se sont enfermés depuis le 28 mai signe de protestation contre la réduction des subsides au charbon.[...] Des maires de plusieurs localités ont critiqué l'action des forces anti émeutes. ■

Quand les petits mouchoirs de l'éducation se révoltent

La précarité s'est développée de façon galopante dans l'Education Nationale ces dernières années.

Depuis la disparition du statut des Maîtres d'externat et des Surveillants d'externat (MI-SE) en 2003, la situation des personnels de vie scolaire n'a fait qu'empirer avec le statut d' AED d'une part et la multiplication des contrats de droit privé (CAE, CUI) affectés sur de nouvelles missions: les Assistants de vie scolaire (AVS), les emplois de vie scolaire (EVS), les Assistants pédagogiques (AP) ...

Le nombre des enseignants, des administratifs, des personnels de service ... non-titulaires n'a lui aussi cessé d'augmenter avec des conditions de vie et de travail insupportables pour l'ensemble de ces personnels.

UNE MEME REALITE : LA PRECARITE...

En fait quelles que soient les appellations de ces contrats de vie scolaire, un même dominateur commun : la précarité de l'emploi et des droits toujours plus rognés que ce soit au niveau des salaires, des horaires ou de l'accès à des concours internes .

Un autre élément contribue à la précarité de ces personnels, au delà de leurs salaires, c'est leur dépendance envers les chefs établissement qui en certaines circonstances n'hésitent pas à se transformer en véritables DRH. A l'époque des MI-SE, c'étaient les rectorats qui recrutaient et affectaient les candidats. Aujourd'hui, ce sont les établissements qui recrutent directement ces personnels sur la base d'un entretien d'embauche. Les contrats étant renouvelés tous les ans, bien souvent, les AED, AP, CUI, EVS, AVS n'ont d'autre choix que de se faire discrets et dociles si ils et elles entendent être renouvelé-es pour la rentrée suivante.

FACE A L'ARBITRAIRE : RESISTANCE !

Depuis quelques mois néanmoins, la machine à précaire de l'Éducation nationale connait quelques ratés. C'est qu'à force d'être déconsidéré-es, sur-exploité-es et victimes de l'arbitraire managérial de nombreux-seuses chefs d'établissement, à force d'être traité-es comme des petits mouchoirs que l'on jette sitôt l'année scolaire terminée, les précaires finissent par se rebiffer. Ici et là des Collectifs de précaires se créent. Dans le 93, au Havre, à Dijon, dans Hérault, à Lyon...

Mieux, ces Collectifs demandent des comptes comme ce fut le cas en février dernier à Tours où pas moins de 19 EVS attaquaient l'Éducation nationale aux Prud'hommes, gagnaient la transformation de leurs CDD en CDI et percevaient en guise d'indemnité 10 000 euros chacune pour licenciement abusif.

Un autre angle d'attaque juridique que saisissent désormais les personnels a trait au défaut de formation. Ces contrats précaires étant en théorie des tremplins vers une insertion professionnelle (c'est le sens d'ailleurs du sigle CUI), il est écrit noir sur blanc au moment de la signature de ces contrats que l'Éducation nationale doit à ces personnels pas moins de 200h obligatoires de formation par an. En réalité, beaucoup d'entre eux ne suivent pas de formation. Les chefs établissement mettent le plus souvent une mauvaise volonté évidente à libérer « leurs » personnels de vie scolaire prétextant des obligations de services telle ou telle semaine. Résultat nombre d'AED, AP, CUI, EVS ou AVS se retrouvent au bout de leurs contrats sans avoir effectué une seule heure de formation qualifiante. Réponse des personnels concerné-es : ils et elles attaquent aux Prud'hommes et obtiennent des indemnités, l'Éducation nationale étant en porte à faux avec les contrats signés.

CREATION D'UN COLLECTIF DES PRECAIRES DU GARD.

Fort de ces expériences dans d'autres départements et constatant que bien souvent les personnels précaires n'avaient pas conscience de leurs droits, nous avons constitué depuis le mois de mars 2012 un Collectif des Précaires sur le Gard.

Notre Collectif est ouvert à tous et à toutes les précaires mais aussi acteurs-trices de l'Education nationale quels que soient leurs statuts. Les décisions et actions se prennent de façon autogérée selon les principes de la démocratie directe.

Notre Collectif a pour vocation de faire de l'information type de contrat par type de contrat sur les droits des personnels.

Notre Collectif a surtout pour rôle de créer du lien entre des précaires qui trop souvent sont oublié-es par les structures syndicales enseignantes.

Créer du lien c'est déjà permettre la mise en contact des précaires afin de nous convaincre que nous ne sommes pas seul-es dans ce cas face aux incertitudes du lendemain. Nous convaincre que les questions individuelles du type « mon contrat arrive à échéance le 30 juin qu'en sera-t-il à la rentrée prochaine ? », « mon chef d'établissement m'humilie, me pousse à bout » peuvent avoir des réponses qui sont avant tout collectives.

Créer du lien c'est aussi se soutenir car ensemble on est plus forts. A ce sujet, le Collectif entend mettre à disposition de tout précaire une aide juridique au cas où il ou elle déciderait d'entreprendre des démarches aux Prud'hommes. Nous étions ainsi le mardi 19 juin 2012 à 13h 30 devant le Conseil des Prud'hommes de Nîmes afin d'être présent-es aux côtés de notre collègue AVS, Fanny, non reconduite alors qu'elle s'occupait depuis deux ans d'enfants-handicapés .

Notre Collectif enfin a pour vocation ultime de contribuer, en lien avec d'autres Collectifs du même type dans d'autres départements, à créer les conditions d'un mouvement coordonné de ceux et celles qui tout en étant bien souvent « invisibles » aux yeux des autres personnels de l'Education et de la Direction, sont pourtant indispensables à la bonne marche de tout établissement scolaire. Un mouvement et une mobilisation à construire donc qui pourrait aboutir (comme ce fut le cas dans le pas- sé pour d'autres mouvements de précaires) à la titularisation des personnels sur des emplois pérennes condition sine qua non pour mettre fin à ce fléau social qu'est la précarité.■

Collectif 30 des précaires de l'Éducation nationale

Via *Jérémie Berthuin*